

COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES



**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
PROCES-VERBAL**

Le 2 mars 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET-LES-OULES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Guy FRANÇON, Maire.

Date de convocation et d'affichage le : 24 février 2026

Présents :

Guy FRANÇON, Jean-Claude MAZUEL, Huguette BADAR, Éric BONNAND, Blandine BONNET-VILLEMAGNE, Jean-Jacques MARNAT, Monique SANCHEZ, Séverine MOULIN, Antonin BADAR, Albert RAMBAUD, Nathalie TALER, Olivier SAPET, Alexandra TEYSSIER, Guy TISSEUR, Yolande LAROUX

Absents :

Néant

Pouvoirs :

M Jérôme COTE donne procuration à M. Eric BONNAND

Mme Cassandre JANVIER donne procuration à M. Guy FRANÇON

Mme Caroline BEAL donne procuration à Mme Huguette BADAR

Mme Coralie CHAMARD-BOUDET donne procuration à Mme Monique VERNAY-SANCHEZ

Secrétaire de séance : Jean-Claude MAZUEL .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 février 2026.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Municipal transmis aux Conseillers.

A l'ordre du jour :

- Reprise anticipée des résultats 2025
- Présentation et approbation du Budget Primitif 2026

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

2026-10 Reprise anticipée des résultats 2025

Cette année, l'anticipation du vote des budgets ne permet pas de voter en même temps ou au préalable le Compte Financier Unique (CFU) En effet, ce document qui doit être voté avant le 30 juin n'a pas encore pu être établi.

Or, conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la détermination et l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur se font à l'occasion du vote du CFU.

Aussi, afin de permettre l'inscription des résultats antérieurs au budget de cette année, il y a lieu de voter une reprise anticipée des résultats comme cela est prévu par les instructions budgétaires et comptables applicables.

Elle doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel validé par le Comptable public jointe à la délibération.

La détermination et l'affectation du résultat prévisionnel 2025 du budget Principal se présente comme suit :

Fonctionnement	Dépenses de l'exercice	1 246 959,79 €
	Recettes de l'exercice	1 775 475,17 €
	Résultat de l'exercice	+ 528 515,38 €
	Résultat n-1 reporté	+ 452 610,47 €
	Résultat de clôture	+ 981 125,85 €
Investissement	Dépenses de l'exercice	1 023 701,71 €
	Recettes de l'exercice	439 606,15 €
	Résultat de l'exercice	- 584 095,56 €
	Résultat n-1 reporté	+ 1 603 253,12 €
	Résultat de clôture	+ 1 019 157,56 €
<i>Restes à réaliser dépenses</i>		<i>1 725 000,00 €</i>
<i>Restes à réaliser recettes</i>		<i>714 449,38 €</i>
Besoin de financement global		0,00 €

Affectation en réserves R1068 en investissement	<i>0,00 €</i>
Report du résultat de fonctionnement R002	+ 981 125,85 €
Report du résultat d'investissement R001	+ 1 019 157,56 €

Vu l'article L1612-32 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 ;

Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel validée par le Comptable public annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 tels que présentés ci-dessus.

2026-11 Présentation et approbation du Budget Primitif 2026

Le Maire présente à l'Assemblée le projet élaboré du budget communal pour l'année 2026.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2.666.980,85 €	2.666.980,85 €
INVESTISSEMENT	3.634.460,46 €	3.634.460,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix « POUR » et 1 abstention :

- **APPROUVE** le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2026 de la commune.

Fin de séance à : 20 heures

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 2 mars 2026.

Monsieur le Maire

Guy FRANÇON

La secrétaire de séance

Jean-Claude MAZUEL

Pour le Maire empêché
Cassandra Jannet
1^{ère} adjointe
[Signature]
14/03/26



[Signature]